

### **Modalités d'inscriptions :**

- En cas d'indisponibilité, vous pouvez charger une autre personne de vos inscriptions. Celle-ci devra être munie des documents demandés et de vos règlements.
- Deux séances d'essai seront possibles dès lors que les règlements seront faits. L'adhésion restant acquise au centre, les remboursements des activités devront être demandés avant le 15 octobre inclus.

### **Quels documents fournir au moment de l'inscription ?**

**Important : le Quotient Familial 2010 sera calculé sur les revenus 2008 figurant sur l'avis d'imposition 2009 dont la copie sera conservée au centre.**

---

### **Pour les personnes allocataires de la CAF disposant d'un Quotient Familial CAF :**

- Le numéro d'allocataire
- La notification de la CAF précisant le quotient familial de l'année en cours et l'état des prestations versées.

---

### **Pour les autres, ainsi que les allocataires de la CAF ayant des enfants rattachés fiscalement et non comptés à charge dans le calcul des prestations familiales :**

- L'avis d'imposition 2009 portant sur les revenus 2008
- Déclaration sur l'honneur de la composition du foyer (célibat, concubinage, nombre d'enfants rattachés fiscalement, copie de leur carte d'étudiant)
- En cas de concubinage, l'avis d'imposition 2009 portant sur les revenus 2008 de la personne avec laquelle vit le demandeur
- Les numéros d'allocataires ainsi que les notifications de la CAF précisant l'état des prestations versées pour l'année en cours (y compris ceux des enfants rattachés fiscalement)

---

### **Dans les autres cas :**

- Prestations familiales pour les régimes spéciaux MSA, EDF, SNCF, Pêche et Maritime, le demandeur doit fournir son dernier bulletin de salaire
- En cas de mariage ou de PACS, il est nécessaire de se munir des 3 avis d'impositions (les 2 individuels + le commun = intégralité des revenus annuels du foyer)
- En cas de décès ou de séparation/divorce, fournir les 2 avis d'imposition (le commun et l'individuel)

---

### **Pour tous :**

- Photocopies du carnet de vaccinations de l'enfant
- Certificat médical spécifique à l'activité de l'enfant (et non multisports)
- Certificat médical spécifique aux activités sportives pour les adultes

---

**Pour ceux qui sont déjà allocataires CAF mais dont le quotient familial n'est pas déterminé, nous vous invitons à vous rapprocher de votre caisse afin qu'elle puisse le calculer.**

Règlements pour faciliter votre inscription :

Carte Adhésion  
Familiale  
  
Activité

Par chèque de 10€  
ou espèces  
Par chèque global ou 3 chèques\*  
(1 à l'inscription, 1 au 15/01 et 1 au 15/03)  
ou espèces ou chèques vacances

\* ne pas antidater les chèques